

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi
13 novembre
2020
(15)**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 13 novembre 2020 par voie de visioconférence Zoom, à huis clos. Sont présents par visioconférence Zoom, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Lucie Vignola
Chantale Perreault

Bertrand Taillefer
André Lafrenière
Siège # 6 vacant

Est absente la conseillère Julie-Anne Cousineau.

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, madame Isabelle Parent.

La directrice générale, madame Chantal Soucy, est également présente par visioconférence Zoom.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

20-208

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-209

3. Adoption du procès-verbal du 09 octobre 2020

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le procès-verbal de l'assemblée du 09 octobre 2020 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4. Rapport de correspondance et autres rapports

5. Dépôt du rapport financier

La directrice générale procède au dépôt des états financiers de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 ainsi que de l'état comparatif de 2019-2020.

20-210 5.1 Rapport financier et rapport du vérificateur [n/d 201-120]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2019, tels que déposés.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-211 5.2 Surplus / déficit [n/d 201-120]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'ajout au fonds de réserve, du surplus de l'exercice financier au 31 décembre 2019, au montant de 81 845 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-212 5.3 Vérificateur de la municipalité pour l'année 2020 [n/d 401-133 2020]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci reconduise le contrat de monsieur Guy Chartrand, de la firme comptable Boisvert et Chartrand, pour l'année 2020.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-213 6. Adoption des comptes à payer au montant de 73 748.82 \$

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que la liste des comptes à payer au montant de 73 748.82 \$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;
- Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

13639	Brizzi Maria Ciotti	193.65\$
13640	Dubé Bruno, Saint-Amour Line	165.14\$
13641	Fournier David, Thuot Jinny	1 645.30\$
13642	Kirchhoff Vincent, Bucher Françoise	112.96\$
13643	Petite Caisse	300.00\$
13644	Féd. Québ. Mun. (remplace chèque # 13565)	956.58\$
13645	P.E.S. Canada	402.41\$
13646*	Ass.Dir. Généraux des MRC du Québec	344.93\$
13647*	Association des directeurs	227.66\$
13648*	Bell Canada	277.87\$
13649*	Compo Recycle	2 118.64\$
13650*	EBI Environnement Inc.	8 833.99\$
13651*	MRC Laurentides	2 571.46\$
13652*	Pitneyworks	63.36\$

13653*	Société de l'assurance	1.80\$
13654*	Telus	591.20\$
13655	Magasin de l'Abbaye Inc.	769.60\$
13656	Améric 125 Inc.	286.48\$
13657	André Robillard	327.68\$
13658	Remboursement de dépenses	91.80\$
13659	Brandt Tractor	606.55\$
13660	Cadel Pièces de machinerie	630.06\$
13661	Centre Liquidation Raynat Inc.	578.23\$
13662	Home Hardware	62.08\$
13663	Remboursement de dépenses	77.79\$
13664	CMP Mayer Inc.	1 002.10\$
13665	Corporate Express Canada Inc.	115.95\$
13666	EGA Entreprise broyage forestier	22 500.01\$
13667	Eurofins Environex	300.09\$
13668	Équipe Laurence Ingénierie civile	4 426.54\$
13669	Excavation Pigeon	5 238.54\$
13670	Félix Sécurité Inc.	782.06\$
13671	F. Garceau Nettoyage	603.62\$
13672	Form. Municipales commerciales	457.89\$
13673	ID Kreativ	87.08\$
13674	Alimentation Patrice Tellier Inc.	154.31\$
13675	JLD-Lague	265.64\$
13676	Journal altitude 1350	373.69\$
13677	Pièces d'auto Laparé Inc.	117.44\$
13678	Librairie Martin Inc.	1 093.20\$
13679	Messer Canada Inc.	23.48\$
13680	MRC de Matawinie	87.04\$
13681	Municipalité de Chertsey	764.81\$
13682	Patrick Morin	257.93\$
13683	La Petite Mission Inc.	20.00\$
13684	Pétrole Pagé Inc.	1 635.01\$
13685	M. St-Amour et fils Inc.	1 122.18\$
13686	Pivin et Drapeau Inc.	1 592.18\$
13687	PREVO911 Tech-Claude Prévost	310.43\$
13688	Produits San. Des Plaines Inc.	373.12\$
13689	R.M. Leduc & cie Inc.	673.96\$
13690	Les Rénovations C.M.P.	4 524.27\$
13691	Info page	126.18\$
13692	Remboursement de dépenses	124.12\$
13693	Excavation Marcel Clark Inc.	916.94\$
13694	SEAO-Constructo	22.60\$
13695	Line St-Amour, psychologue	400.00\$
13696	St-Clair Services routiers	5 673.19\$
13697	St-Donat Électrique Inc.	1 034.78\$
13698	9289-1662 Québec Inc.	1 628.14\$
13699	Tessier récréo-Parc	10 302.91\$
13700	Traction Joliette (remplacé par chèque # 13702)	1 137.48\$
13701	Remboursement de dépenses	49.64\$
13702	Traction Joliette (remplace chèque # 13700)	1 137.48\$
13703	Carrefour Jeunesse	100.00\$
13704	Crévale	100.00\$
13705*	Fleetél Inc.	24.05\$
13706*	Fonds d'information sur le territoire	105.00\$
13707*	Juteau Ruel Inc.	1 289.80\$
13708*	L'Union-Vie	4 233.16\$
13709*	Manoir de la Rivière Dufresne	3 084.30\$
13710*	Ministre des finances	121 563.00\$
13711	Moisson Lanaudière	500.00\$
13712*	MRC de Matawinie	16 635.51\$
13713*	MRC Laurentides	13.41\$
13714	La Petite Mission Inc.	5 000.00\$

13715*	SPCA Lanaudière Basses Laurentides	631.00\$
13716*	Syndicat Canadien de la Fonction publique	548.21\$
13717	9371-5357 Québec Inc.	100.00\$
13718	Fanny St-Amand	150.00\$

* Total des incompressibles :163 158.35\$

Période de questions sur les Finances

7. Règlements et avis de motion

Période de questions sur la Réglementation

8. Administration et ressources humaines

20-214 8.1 CRÉVALE : Contribution annuelle pour la certification OSER-JEUNES pour 2020-2021 [n/d 114-230]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci procède au renouvellement de son adhésion CRÉVALE 2020-2021, au coût de 100,00\$, tel que prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-215 8.2 Transfert de fonds

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la directrice générale à transférer dans des fonds affectés d'engagement distincts, les montants non utilisés du budget 2020 des postes de formation (liste jointe) au montant de 16 300 \$ ainsi que le montant budgété pour l'écocentre pour l'année 2020 et non utilisé, soit 10 000 \$. Les fonds affectés d'engagement seront disponibles pour les budgets futurs de formation et de l'écocentre.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-216 8.3 Terrains municipaux – vente [n/d 208-132]

ATTENDU L'ouverture des soumissions reçues concernant la vente de terrains municipaux par appel d'offres;

ATTENDU Les résultats suivants :

OFFRE #	NOM	CADASTRE	MONTANT
1	Martin Bergeron Léveillé	6 044 193	125 500 \$
2	Nancy Dubord	6 042 906 6 042 910 6 042 913 6 042 914 6 042 915	13 000 \$
3	Jonathan Lefebvre	6 042 910 6 042 913 6 042 914 6 042 915	8 800 \$

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte les offres 1 et 2 et mandate la mairesse et la directrice générale à signer tous les documents à cet effet;
- Que la directrice générale soit autorisée à retourner au troisième soumissionnaire le chèque qu'il avait émis en guise de dépôt.

Adopté unanimement par les conseillers

20-217

8.4 Moisson Lanaudière : aide financière 2020 [n/d 803-130]

ATTENDU QUE Moisson Lanaudière est la seule banque alimentaire dans la région de Lanaudière;

ATTENDU QUE L'organisme *La Petite Mission* a reçu 22 887 Kg de denrées en 2019 pour une valeur marchande de 152 656,29\$;

ATTENDU QUE Ces kilos de denrées entraînent des coûts de 6 179,00\$ à la banque alimentaire de Moisson Lanaudière,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte d'octroyer une subvention de 500\$ à l'organisme Moisson Lanaudière, montant prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers

20-218

8.5 Carrefour Jeunesse – Emploi Matawinie Appui financier Place aux jeunes Matawinie 2020-2021 [n/d 114-230]

ATTENDU QUE *Place aux jeunes Matawinie* favorise, en collaboration avec les acteurs locaux, régionaux et nationaux, la migration, l'établissement et le maintien dans la région de diplômés âgés de 18 à 35 ans;

ATTENDU QUE Le rôle de l'agente Place aux jeunes est d'atténuer les embûches grâce à une aide individualisée, sans frais et centrée sur les besoins spécifiques du diplômé et de sa famille,

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte une participation financière au montant de 100 \$ pour le programme *Place aux jeunes Matawinie* qui favorise la migration, l'établissement et le maintien dans la région de diplômés âgés de 18 à 35 ans.

Adopté unanimement par les conseillers

20-219

8.6 La Petite Mission - aide financière comptoir alimentaire
[n/d 114-400]

ATTENDU QUE *La Petite Mission* vient en aide aux plus démunis de notre Municipalité via la banque alimentaire;

ATTENDU QUE L'organisme reçoit de plus en plus de demandes;

ATTENDU QUE La municipalité a reçu une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19;

ATTENDU QUE Cette aide financière peut servir à soutenir des organismes qui subissent des inconvénients causés par la pandémie, en plus des besoins de la municipalité,

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte d'octroyer une subvention de 5 000\$ à l'organisme *La Petite Mission* qui constitue une ressource vitale pour les besoins de la population.

Adopté unanimement par les conseillers

20-220

8.7 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles- Résiliation du bail numéro 604444 00 000
[n/d 403-121]

ATTENDU QUE La municipalité avait obtenu un bail auprès du Ministère des Ressources naturelles pour un projet de halte aux abords de la rivière Dufresne sur les lots 30-31 des rangs V et VI du CANTON DE CHILTON;

ATTENDU QUE Le projet n'a pas été réalisé et ne figure pas dans les prévisions de la municipalité,

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci demande au Ministère des Ressources naturelles de mettre fin au bail numéro 604444 00 000;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer tous documents résultant de la résiliation du présent bail.

Adopté unanimement par les conseillers

20-221

8.8 TECQ 2014-2018 [n/d 885-014-2018]

ATTENDU QUE:

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'Administration et les Ressources Humaines

9. Sécurité publique

Rapport de madame Isabelle Parent, mairesse.

Période de questions sur la Sécurité Publique

10. Travaux publics

Rapport de monsieur Bertrand Taillefer, conseiller.

20-222 10.1 Danielle Bergeron (3862 chemin de la Falaise – chalet) :
Demande d'installation d'un lampadaire de rue entre le
3856 et le 3868 chemin de la Falaise [n/d 103-121]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Qu'à la suite du rapport d'analyse du directeur des travaux publics, émis selon la *Politique d'attribution d'un luminaire*, le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse d'installer un lampadaire sur le chemin de la Falaise.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-223 10.2 Paysagement S. Venne : Déneigement du chemin du
Sommet et du chemin de la Rivière
[n/d 602-150]

ATTENDU QUE La municipalité peut, en vertu de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales, entretenir une voie privée ouverte au public;

ATTENDU QUE L'entente est pour la saison 2020-2021;

ATTENDU QUE La majorité des propriétaires en ont fait la requête;

ATTENDU QUE Les frais imputables au déneigement du chemin du Sommet et du chemin de la Rivière seront payables par les propriétaires,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci, suite à la réception d'un document d'approbation signé par les propriétaires, assume le déneigement du chemin du Sommet et du chemin de la Rivière, selon l'offre de l'entrepreneur Sébastien Venne de *Paysagement S. Venne*, au montant de 7 500,00\$ plus taxes;
- Que le montant du contrat ainsi que les extras, s'il y a lieu, seront imputés à parts égales aux comptes de taxes des propriétaires, en 2021.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-224 10.3 Ministère des Transports : Programme d'aide à la voirie
locale [n/d 208-150]

ATTENDU QUE Le ministère des Transports a versé une compensation de 202 961 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE Les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité,

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions des Travaux Publics

11. Environnement et Hygiène du milieu

Rapport de madame Chantale Perreault, conseillère.

Période de questions sur l'Environnement et l'Hygiène du milieu

12. Éducation, Famille, Aînés et Loisirs

Rapport de madame Julie-Anne Cousineau, conseillère.

20-225 12.1 Emploi et Développement social Canada : demande de financement de subvention – Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de financement de subvention du *Comité MADA* qui sera acheminée au Programme Nouveaux Horizons pour aînés (PNHA), concernant l'acquisition de mobilier supplémentaire au parcours d'exercices.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-226 12.2 Comité MADA – formation [n/d 102-111]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la nomination des personnes suivantes afin de former le *Comité MADA* : mesdames Julie-Anne Cousineau, Nicole David, Lise Ménard et Stéphanie Valiquette ainsi que monsieur Michel Godin.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et Loisirs

13. Aménagement, Urbanisme

Rapport de monsieur Bertrand Taillefer, conseiller.

20-227

13.1 Demande de dérogation mineure DM-2020-01 : 2984, chemin de la Salle

ATTENDU QUE Monsieur Guy Ouimet et madame Linda Valcourt ont déposé une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 2984, chemin de la Salle;

ATTENDU QUE L'immeuble se situe dans la zone 115-1;

ATTENDU QUE La nature et les effets visent à réduire la marge de recul avant à 2,30 mètres au lieu de 7,6 mètres;

ATTENDU QUE Monsieur Ouimet et madame Valcourt désirent obtenir une telle dérogation afin de pouvoir construire un garage;

ATTENDU QU' Il est impossible d'implanter le garage en respectant la bande de protection riveraine et la marge de recul avant de 7,6 mètres et, de se conformer au Règlement de zonage;

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu

- Que le Conseil municipal, à la suite des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, accepte la demande de dérogation mineure aux conditions suivantes :
 - Le propriétaire du 2987 chemin de la Salle doit transmettre par écrit à la Municipalité, qu'il approuve le projet de déplacement du chemin;
 - La dérogation mineure devient nulle et non avenue, si douze mois après l'adoption de la résolution du Conseil, le déplacement du chemin n'est pas réalisé et/ou le permis ou certificat d'autorisation relatif à la construction du bâtiment secondaire n'est pas émis,
- Que les travaux de déplacement du chemin soient effectués selon l'entente signée et que ladite entente soit considérée faisant partie intégrante de la résolution, comme si elle était ici au long reproduit.

Adoptée unanimement par les membres du comité

20-228

13.2 Demande de PIIA numéro PIIA-2020-02 : cadastre 6 044 678, chemin de la Roche

ATTENDU QU' Une demande de permis de construction d'un bâtiment principal a été déposée pour le lot connu et désigné comme étant le lot 6 044 678 au cadastre officiel du Québec;

ATTENDU QUE L'immeuble se situe dans la zone 55 du plan de zonage et que le projet est assujéti au Règlement

numéro R-201 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE Le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que la construction projetée n'aura aucun impact sur le visuel;

ATTENDU QUE Le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter l'émission des permis de construction du bâtiment principal, puisque le projet répond à la majorité des objectifs et des critères du Règlement numéro R-201,

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller, Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal sur le lot 6 042 451.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-229

**13.3 Demande de PIIA numéro PIIA-2020-03 :
2766, chemin de la Roche**

ATTENDU QU' Une demande de permis de construction d'un bâtiment secondaire a été déposée pour la propriété située au 2766, chemin de la Roche;

ATTENDU QUE L'immeuble se situe dans la zone 55 du plan de zonage et que le projet est assujéti au Règlement numéro R-201 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE Le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que la construction projetée n'aura aucun impact sur le visuel;

ATTENDU QUE Le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter l'émission des permis de construction du bâtiment principal, puisque le projet répond à la majorité des objectifs et des critères du Règlement numéro R-201,

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment secondaire au 2766, chemin de la Roche.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'Aménagement et l'Urbanisme

14. Promotion touristique et développement

Rapport de monsieur André Lafrenière, conseiller.

20-230

14.1 La Fondation Claude-Édouard Hétu [n/d 207-130]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci, malgré le fait que la Fondation relève de grands défis et soutienne une bonne cause, ne donne pas suite à la demande de soutien financier de la Fondation Claude-Édouard Hétu.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-231

14.2 SDPRM – Appui [n/d 704-152]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci appuie la demande de la Société de développement des Parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM) au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA), qui permettra l'agrandissement des stationnements au Mont-Ouareau, au Pont Suspendu, au Massif et aux Contreforts.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la Promotion touristique et Développement

15. Art et Culture

Rapport de madame Lucie Vignola, conseillère.

Période de questions sur les Arts et la Culture

Période de questions d'ordre générale

20-232

16. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 20-212, 20-213, 20-214, 20-217, 20-218, 20-219, 20-221, 20-223, 20-224.

Chantal Soucy, Directrice générale

0 personnes

8 h 40, fin de la session par voie de visioconférence Zoom, à huis clos.

Isabelle Parent, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale